

Mon organisme est-il admissible à recevoir le soutien financier?

Oui si vous...

- avez des postes vacants à temps plein ou à temps partiel à combler pendant au moins 3 semaines;
- êtes inscrits et titulaires d'un permis d'exploitation en Ontario;
- avez une couverture assurance appropriée;
- pouvez fournir une supervision adéquate au finissants du programme de Parcours à une carrière en service à la petite enfance;
- n'êtes pas des employeurs du secteur public et du secteur parapublic.

Comment fonctionnent les soutiens financiers?

Les subventions pour l'expérience professionnelle peuvent être versées aux employeurs jusqu'à concurrence de 50 % du salaire de l'expérience professionnelle du participant.



Parcours d'accès
à une carrière dans le
service à la petite enfance



CCFL Carrefour Communautaire
Francophone de London

Que dois-je faire si je suis intéressé/ée?

Contactez:

Manon.Guillemette@ccflondon.ca



@ccflondon.ca



ccflondon.ca



@CCFLondon

Êtes-vous à la recherche...

d'assistants/tes EPE, de personnel suppléant ou d'éducateurs et éducatrices avant et après l'école?

Canada

**EMPLOI
ONTARIO**

Ontario

Ce projet Emploi Ontario est financé en partie par le gouvernement du Canada et le gouvernement de l'Ontario.

Embauchez des Participants du programme de Parcours vers une carrière en service à la petite enfance dès aujourd'hui!



Pourquoi faire appel à nos services ?

- Ils/elles ont reçu 12 semaines de formation en compétences essentielles, techniques et en alphabétisation numérique propre à la profession en service à l'enfant.
- La formation a été élaborée et offerte par des EPE inscrits/tes de la région.
- Les participant(e)s ont suivi une formation en premiers soins et en RCR, une vérification d'antécédent judiciaire et les résultats du test TB2.
- L'employeur peut être admissible à recevoir un soutien financier lorsqu'il offre une occasion d'expérience de travail d'au moins 3 semaines.
- L'employeur recevra de l'appui pour la sélection, l'embauche, l'intégration et le maintien en poste du personnel.